

# EXPRESSION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE / DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## De quoi parlons-nous ?

La démocratie participative englobe les démarches visant à impliquer les citoyens dans les décisions politiques. Elle inclut des initiatives institutionnalisées par les autorités pour pallier un manque de légitimité, ainsi que des actions spontanées de la société civile pour s'exprimer et interpeller les autorités. Cela comprend des conseils de quartier, consultations citoyennes, sondages délibératifs, forums sociaux, pétitions en ligne, et actions en justice. Les formes de participation varient, allant de processus très contrôlés par les autorités à des mouvements radicaux comme Nuit debout, qui cherchent à transformer les institutions existantes.



## HISTORIQUE

L'institutionnalisation de la participation est relativement récente. Les débuts de la démocratie participative remontent aux années 1960-1970, en réponse aux limites perçues de la démocratie représentative. Dès les années 1960, des initiatives locales comme les comités de quartiers et les ateliers populaires d'urbanisme ont ainsi vu le jour. Divers mouvements sociaux ont alors commencé à promouvoir des formes de participation directe des citoyens aux décisions politiques. Ainsi, le principe de transparence et d'information préalable des parties prenantes a été traduit dans la Loi française et dans des directives européennes. Depuis 1990, la participation citoyenne est de plus en plus promue dans les politiques publiques françaises. Les budgets participatifs,

introduits en 1995, sont devenus un outil populaire pour impliquer les citoyens dans la gestion municipale. La loi sur la démocratie de proximité en 2002 a rendu obligatoire la création de conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants. Ceux-ci interviennent dans le domaine de la politique de la ville et de l'urbanisme. La même année, la commission nationale du débat public est promue en autorité administrative indépendante. Celle-ci est chargée d'organiser une concertation ou un débat public lors de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, qui ont un fort impact sur l'environnement (projets autoroutiers, lignes TGV, installations nucléaires, construction d'aéroports, etc.). Un an plus tard, la révision constitutionnelle de 2003 relative à

l'organisation décentralisée de la République, dite acte II de la décentralisation, introduit la possibilité pour les collectivités territoriales de soumettre, par la voie du référendum à la décision des électeurs, les projets de délibération ou d'acte relevant de leurs compétences. Dix ans plus tard, en 2014, les conseils citoyens sont créés pour renforcer la participation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Autant d'exemples du foisonnement de la création d'outils de participation citoyenne, depuis les années 1990.

Pour autant il existe structurellement un questionnement sur les modalités des exercices de démocratie participative. Certains chercheurs

comme Loïc Blondiaux avancent ainsi que l'expérience de la démocratie participative a produit jusqu'à présent plus de déceptions, de frustrations, que de renouvellement véritable de la démocratie, et que les échecs sont plus nombreux que les réussites. D'autres professionnels comme Manon Loisel et Nicolas Rio proposent d'inverser le regard que portent les collectivités locales sur leurs citoyens. Le risque serait en effet de croire que les institutions ont un temps d'avance que les citoyens devraient rattraper, à grand renfort de réunions publiques. Au contraire, c'est l'action publique qui aurait un temps de retard par rapport aux pratiques de ses citoyens.

## SITUATION ACTUELLE



On observe aujourd'hui de nombreux signes d'une crise des démocraties représentatives en France comme dans d'autres pays d'Europe. Les institutions de la démocratie représentative sont confrontées à des mécanismes globaux qui les dépassent, tels que la montée en puissance vertigineuse des acteurs économiques transnationaux ou des GAFAM, les géants du numérique et de l'Internet, dont l'impact sur les débats publics, les opinions et les modes de vie est considérable.

Dans le même temps, l'acculturation de la population et la diversification des sources d'information ont accru les capacités de critique envers les gouvernants. Ainsi, on observe une montée en expertise de la société civile et une judiciarisation de plus en plus marquée, voire l'exercice d'une forme de lobbying. En témoignent les documents d'urbanisme annulés à la suite de recours déposés par des associations d'habitants.

Les institutions et les gouvernements des démocraties représentatives sont donc doublement remis en cause : par le haut, avec l'affirmation d'acteurs économiques qui outrepassent les règles démocratiques et à qui les gouvernements ne peuvent imposer leur volonté, et par le bas, avec des citoyens qui n'acceptent plus de déléguer leur pouvoir et leur parole sans avoir la possibilité de s'exprimer et qui sont fortement montés en expertise. Ils demandent alors plus de démocratie participative.

Certains professionnels observent une tendance au NIMBY (« Not In My BackYard » - pas près de chez moi ou pas dans mon arrière-cour) dans les postures des habitants défendant plus un intérêt personnel que l'intérêt général. Pour autant, des démarches comme la convention citoyenne pour le climat, même si l'Etat n'y a pas donné suite, ont démontré la médiatisation possible de sujets

d'intérêt général et l'intérêt des citoyens pour ces derniers.

Aussi, il est reproché à la plupart des démarches de participation citoyenne de porter sur des questions relativement secondaires, aux enjeux dérisoires et/ou que la finalité de ces démarches n'influe pas sur les décisions prises (celles-ci auraient été entérinées en amont). Dans les dispositifs de participation ouverts, on constate également une surreprésentation des catégories sociales les mieux intégrées et des plus âgés. Le risque est donc de renforcer les positions des catégories favorisées et de reproduire les inégalités politiques existantes.

Une autre critique porte sur l'échelle des expériences de participation menées. Dans la pratique, on arrive bien à faire participer les citoyens à une échelle micro-locale, celle du quartier, mais cela est beaucoup plus difficile à des échelles plus vastes et sur des enjeux plus globaux. Or cette restriction de l'espace de la participation en limite l'intérêt, car d'une part, les différentes demandes et points de vue ne sont jamais confrontés et discutés dans un dialogue de face à face entre les citoyens, et d'autre part, les décisions les plus importantes se jouent à un niveau plus élevé, l'échelon intercommunal, la métropole... où la participation citoyenne est peu présente.

Il faut aussi souligner qu'à l'échelle des intercommunalités, si la participation occupe aujourd'hui une place croissante dans les démarches de projets de territoire, c'est qu'elle est notamment vue comme un levier indispensable pour rendre visibles les EPCI pour leurs habitants, notamment en l'absence d'élections intercommunales. La démocratie participative peut ainsi être perçue comme un palliatif à la démocratie représentative.



## QUALIFICATION DU FACTEUR

Tendance lourde

**Tendance émergente**

Signal faible



## MATURITÉ DU FACTEUR

Naissant

**Croissant**

À maturité

Déclin

Disparition



## MAÎTRISE DU FACTEUR PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Si la puissance publique encadre traditionnellement les démarches de participation citoyenne, la montée en expertise des habitants et, paral-

lèlement, la montée en puissance des géants du numérique remettent en question les cadres existants.



## IMPACT DU FACTEUR SUR LE MODÈLE TERRITORIAL

S'il est reproché aux expériences de participation citoyenne de porter sur des questions secondaires, l'histoire récente a démontré que les citoyens peuvent avoir un poids non négligeable

sur l'action publique. En témoignent les documents d'urbanisme annulés suite à des recours déposés par des associations d'habitants.



## IMPACT DU MODÈLE TERRITORIAL SUR LE FACTEUR

L'absence de démocratie directe à l'échelle des intercommunalités renforce l'importance des dispositifs de participation citoyenne à ce

niveau, si l'on considère la démocratie participative comme un palliatif à la démocratie représentative.



## HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION

### HYPOTHÈSE 1 : une participation citoyenne à la recherche de l'intérêt individuel, la généralisation du NIMBY « Not In My Back Yard ».

En 2070, les crises sanitaires, économiques, environnementales, sociales... ont entraîné des disparités socio-spatiales importantes et, dès lors, un plus grand individualisme.

Cela se ressent dans les exercices de participation citoyenne auxquels prennent part les habitants plus souvent et en plus grand nombre, non pas pour défendre l'intérêt général mais pour préserver leur intérêt individuel.

Ainsi, dans les démarches de participation citoyenne mises en œuvre dans le cadre de projets de densification urbaine, des collectifs

d'habitants se constituent pour refuser de nouvelles constructions et l'arrivée de nouvelles populations, au profil socio-démographique parfois différent du leur.

Cette tendance s'observe depuis le début des années 2000 mais, en 2070, le mouvement NIMBY a pris de l'ampleur, de sorte qu'il est devenu un collectif national organisé, mettant à la disposition de ses adhérents les ressources juridiques, financières et en ingénierie nécessaires. De nombreux projets ont ainsi été attaqués et annulés.

### HYPOTHÈSE 2 : les GAFAM au service de la participation citoyenne.

En 2070, afin d'arriver à une large médiatisation des sujets d'intérêt général, les collectivités locales contractualisent avec les GAFAM pour disposer de leur capacité de publicité. Cela permet de diversifier les canaux d'information sur les projets et de massifier cette diffusion d'information. Les dispositifs de participation prennent alors aussi place sur les Tik Tok ou Twitch de l'époque...

Grace aux technologies de réalité augmentée, des « expériences participatives immersives » sont ainsi proposées aux habitants. Dès lors, ils peuvent se représenter dans leur futur quartier mais aussi en changeant les caractéristiques grâce à des « bibliothèques d'objets ». Les nouveaux projets générés sont soumis au vote lors de grandes soirées événements retransmises sur les réseaux.

### HYPOTHÈSE 3 : l'IA comme outil privilégié de la participation citoyenne.

En 2070, on assiste à une nouvelle étape de l'utilisation des outils numériques à des fins de « participation citoyenne ». Des jumeaux numériques des populations ont été créés et c'est dorénavant l'IA qui fait office de « citoyens ».

Les expériences de participation citoyenne telles qu'on les connaît aujourd'hui ont disparu. Les projets (aménagement urbains, politiques publiques) sont désormais passés au crible de l'IA. Ainsi, pour chaque projet sur lequel une concertation est lancée, une IA construit un double numérique des habitants actuels du quartier et des habitants futurs en recueillant les données statistiques disponibles en ligne et les projections d'évolution de la population. L'IA passe aussi au crible les cahiers de do-

léances des collectivités concernées, cahiers désormais numériques, ainsi que des articles de presse, des posts sur les réseaux sociaux... afin de reproduire un éventail des positionnements des habitants sur le type de projet sur lequel ils sont concertés. En 2070, l'IA est tellement rapide qu'en 10 secondes les résultats d'une concertation citoyenne virtuelle sont connus.

Les avis sont partagés : certains critiques fortement des IA modelées aux désirs des décideurs quand d'autres estiment qu'elles permettent une plus grande représentativité de la population et l'analyse d'une plus grande masse de données tant quantitative que qualitative et dans un temps record, faisant gagner du temps aux projets.



## RESSOURCES

- La participation en kit : l'horizon funèbre de l'idéal participatif ", Quaderni Online, 79, Julia Bonaccorsi et Magali Nonjon, Automne 2012, Online since 05 October 2014, connection on 30 August 2024. URL: <http://journals.openedition.org/quaderni/618>
- La démocratie participative : entretien avec Loïc Blondiaux, entretien réalisé dans le cadre du festival des idées La chose publique, Anne Châteauneuf-Malclès, novembre 2017. URL : <https://ses.ens-lyon.fr/articles/la-democratie-participative-entretien-avec-loic-blondiaux>
- Pour en finir avec la démocratie participative, Editions Textuel, Manon Loisel, Nicolas Rio, 2024.
- Entretien avec Benjamin Hecht, socio-politologue à l'agence de sociologie et de concertation Repérage Urbain, chargé de cours à l'École d'Urbanisme de Paris « Gouvernance des espaces publics et participation des habitants » entretien réalisé en visio le 6 septembre 2024.